



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 mars 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 34
Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Laurent GOBET
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Christophe AVENA
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Guillaume RUET	

Membres absents :

Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur Jean-François DODET pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC**Bretenière - Acquisition de la voirie du lotissement "Saint Just II"**

L'ensemble des vingt indivisaires du lotissement " Saint Just II " à Bretenière sollicite la métropole pour lui céder la voirie du lotissement, correspondant à une partie de la rue Saint Just et au trottoir qui a également été aménagé le long de la rue du Canal, étant précisé que cette dernière est déjà intégrée dans le domaine public.

Cette voie et ce trottoir possèdent les caractéristiques techniques nécessaires à leur incorporation dans le domaine public et présentent un état d'entretien permettant de procéder à leur acquisition.

Il est proposé d'acquérir ces emprises d'une superficie totale de 3 036 m², moyennant le montant symbolique d'un euro.

Ces emprises seront incorporées dans le domaine public métropolitain dès leur acquisition.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'acquérir** sur l'ensemble des indivisaires du lotissement " Saint Just II " à Bretenière, la voirie du lotissement correspondant à une partie de la rue Saint Just et au trottoir jouxtant la rue du Canal, cadastrée section AC nos 81, 82 et 86 d'une superficie totale de 3 036 m², moyennant le montant symbolique d'un euro ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;
- **de dire** que ces emprises seront intégrées dans le domaine public métropolitain dès leur acquisition ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 40

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 1

DONT 7 PROCURATION(S)